



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 26 janvier 2021

Faux sites administratifs : attention aux arnaques !

La plupart des démarches administratives sont gratuites. Pourtant, sur Internet, de nombreux sites les font payer de manière frauduleuse.

D'après les services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), 1 million de personnes sont abusées chaque année par ces arnaques en ligne, ce qui correspond à 150 millions d'euros facturés indûment.

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin rappelle quelques réflexes à acquérir afin ne pas se faire abuser, et effectuer des démarches administratives en toute sécurité:

1/ Consulter toujours, et en premier lieu, le portail www.service-public.fr qui recense tous les sites officiels en fonction des documents recherchés et le coût éventuel des démarches;

2/ Vérifier sur ces sites officiels le caractère payant, ou non, de la prestation avant toute démarche.

3/ Vérifier l'url du site consulté: les sites officiels de l'administration française doivent se terminer par « .gouv.fr » ou « .fr », comme par exemple les sites des mairies, et jamais par «gouv.org », « gouv.com » ou « -gouv » ;

4/ Ne vous laissez pas abuser par les url utilisant des mots clés pseudo-officiels et les sites ayant recours à des artifices tels que l'usage du bleu-blanc-rouge ou de la Marianne;

5/ Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant (attention s'il est situé à l'étranger) ;

6/ Avant de procéder à un quelconque paiement, vérifiez bien la nature de la prestation (coût du document ou piège à l'abonnement) ;

7/ Lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;

8/ Les premiers résultats d'un moteur de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels ; le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce » .

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/attention-aux-faux-sites-administratifs>

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
 @Prefet67